

UNASA

ANNECY

18 Novembre 2010

A Jean-Christophe



Testons nos connaissances



1 - Début d'activité et option pour un régime fiscal

Le choix du régime d'imposition qui a été fait sur l'imprimé PO de début d'activité (micro-BNC ou déclaration contrôlée) peut-il être modifié ?

A - OUI

B - NON

2 - Un professionnel exonéré de TVA est au régime micro-BNC de plein droit l'année N. Il réalise 35 000 € de recettes l'année N+1 et 50 000 € de recettes l'année N+2. A partir de quelle année devra-t-il être à la déclaration contrôlée de plein droit ?

A - l'année N+1

B - l'année N+2

C - l'année N+3



3 - Le seuil de chiffre d'affaires à retenir pour les auto-entrepreneurs qui débutent une activité à compter de 2009, s'entend :

A : du chiffre d'affaires ajusté au prorata du temps d'exploitation (en nombre de jours/365)

B : du chiffre d'affaires réellement encaissé (pas d'ajustement au prorata du temps d'exploitation)

4 - Un auto-entrepreneur, affilié sur une année civile complète, qui ne réalise aucun chiffre d'affaires, valide au titre de la retraite de base :

A : 1 trimestre de cotisation

B : aucun trimestre de cotisation



5 - Une personne qui a bénéficié d'un plan de redressement au titre de la procédure de surendettement des particuliers peut-elle créer ensuite une activité professionnelle indépendante et opter pour le statut d'auto-entrepreneur ?

A - OUI

B - NON

6 - Dans quelle catégorie fiscale ranger les revenus professionnels des :

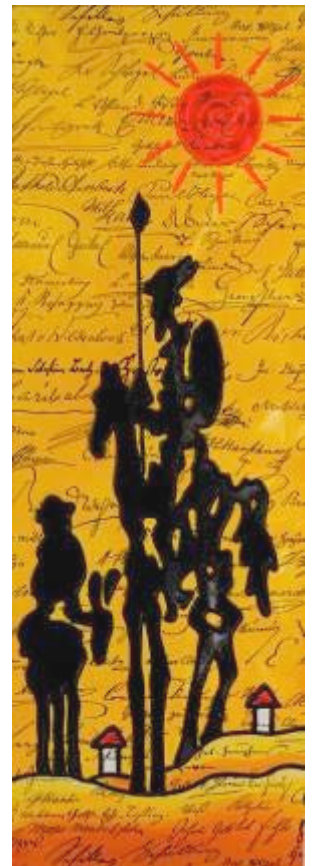
- | | | |
|---|-----|-----|
| 1 - Managers ou agents sportifs ? | BNC | BIC |
| 2 - Agents artistiques (« imprésarios », « managers » ...) ? | BNC | BIC |
| 3 - Entrepreneurs de spectacles ? | BNC | BIC |

7 - Le plafonnement de la déduction des amortissements ou des loyers de redevances de crédit-bail des véhicules « N1 » (voitures particulières homologuées dans le segment « N1 » de la catégorie des véhicules utilitaires) serait-il :

A : applicable seulement aux véhicules N1 dont les caractéristiques intrinsèques les destinent au transport de voyageurs et de leurs bagages ?

B : applicable seulement aux véhicules N1 dont les caractéristiques intrinsèques les destinent au transport de marchandises ?

C : applicable quelle que soit leur destination ?



8 - Une infirmière libérale, qui est au barème kilométrique pour sa voiture, souhaite acheter un vélo électrique d'une valeur de 1500 € pour effectuer par beau temps ses tournées. Peut-elle amortir son vélo et rester au barème kilométrique pour son véhicule ?

A - OUI

B - NON

9 - Le PLF 2011 prévoit de porter le taux du prélèvement social sur les revenus du capital (et donc sur les plus values à long terme) à 2,2 % au lieu de 2 %, ce qui porterait le taux total d'imposition des PVLT à :

A : 28 %

B : 28,1 %

C : 28,3%



10 - L'exonération des plus-values prévue au V de l'art. 151 septies A sur les indemnités versées aux agents d'assurances par leur compagnie s'applique :

A : en cas d'exercice en société (SEP d'exercice conjoint)

B : uniquement en cas d'exercice en SEP de moyens (ou SEP de moyens et de gestion)



11 - Le retrait d'un associé de SCP résulte-t-il de la seule cession de ses parts sociales ?

A - OUI

B - NON

12 - L'action en responsabilité professionnelle d'un associé de SCP peut-elle être dirigée :

A - uniquement contre l'associé concerné

B - uniquement contre la SCP

C - indistinctement contre l'associé, la SCP ou les deux à la fois ?

13 - Une société civile immobilière (SCI) peut-elle bénéficier des avantages fiscaux relatifs au chèque emploi-service universel (Cesu) pour réaliser des travaux d'entretien dans ses locaux ?

A - OUI

B - NON

14 - Le seuil des prestations de services devant donner lieu à la délivrance d'une facture est de :

A : 15 € HT

B : 15 € TTC

C : 25 € HT

D : 25 € TTC

15 - Le paiement en espèces n'est désormais autorisé, lorsque le débiteur agit pour les besoins d'une activité professionnelle ou a son domicile fiscal en France, que pour une dette inférieure à :

A : 1 000 €

B : 1 500 €

C : 3 000 €

16 - Le plafond d'indemnisation des dépôts par client et par banque, en cas de défaillance de cette dernière, est de :

A - 70 000 €

B - 100 000 €

C - 150 000 €

D - illimitée

17 - Pouvez-vous exclure de votre AGA pour non paiement de cotisation un adhérent qui est en redressement judiciaire ?

A - OUI si l'exclusion intervient avant la date du jugement de redressement judiciaire

B - OUI si l'exclusion intervient après la date du jugement de redressement judiciaire

C - OUI quelle que soit la date du jugement de redressement judiciaire



18 - Le droit de reprise de l'Administration s'exercerait, selon le projet de BOI, jusqu'à la fin de la deuxième année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due, pour les périodes au titre desquelles le SIE a reçu une copie du CRM. En pratique, la réduction est susceptible de s'appliquer aux déclarations de résultats dont la date légale de dépôt expire :

A : à compter du 1^{er} janvier 2008

B : à compter du 1^{er} janvier 2010

19 - Les sommes versées par des médecins pour les contrats d'entraide qu'ils ont pu conclure (dénommés également tontine) sont-elles déductibles des revenus professionnels ?

A - OUI

B - NON



20 - Je me suis installé comme architecte à titre indépendant au 1^{er} février 2010 dans une zone de redynamisation urbaine (ZRU). Je voulais savoir si je pouvais bénéficier de l'exonération « entreprise nouvelle » et j'ai interrogé l'Administration Fiscale le 3 avril 2010. L'absence de réponse à ce jour, vaut-elle accord tacite ?

A - OUI

B - NON



Et vous, qu'en pensez-vous ? Finalement, puis-je bénéficier de l'exonération « entreprise nouvelle » ?

A - OUI

B - NON

21 - Un professionnel libéral habite, pour convenance personnelle, à 50 kilomètres de son lieu de travail. A titre de frais de trajet il peut déduire :

A - 100 Km par jour
C - 80 Km par jour

B - Rien
D - 60 Km par jour



22 - Les médecins rattachés au Secteur I de la Convention peuvent pratiquer :

A - un abattement pour frais de 2% de leurs recettes :

totales ?	A - OUI	B - NON
médicales au sens strict?	A - OUI	B - NON
d'expertise judiciaire ?	A - OUI	B - NON
de conseils auprès des Laboratoires ?	A - OUI	B - NON

B -un abattement forfaitaire de 3% sur leurs recettes :

totales ?	A - OUI	B - NON
conventionnelles ?	A - OUI	B - NON
incluant les frais de déplacement ?	A - OUI	B - NON

23 - L'indemnité due à un agent d'assurances au titre de sa cessation d'activité est calculée et versée en 2011, mais la cessation a eu lieu en 2010. Cette indemnité est-elle à considérer comme une créance acquise en 2010 ?

A - OUI B - NON



24 - Les primes versées aux médaillés olympiques et paralympiques sont elles fiscalement imposables ?

A - OUI B - NON

25 - A quel type d'organismes agréés peut adhérer une SEL unipersonnelle ou une EURL assujettie à l'impôt société et exerçant une activité libérale ?

AGA : A - OUI B - NON
CGA : A - OUI B - NON
L'un ou l'autre : A - OUI B - NON

26 - Un auto-entrepreneur dépasse le seuil de tolérance de 34 100 euros de chiffre d'affaires le 7 juillet 2010 :

1 - à partir de quelle date ses prestations deviennent elles assujetties à la TVA ?

A - 1^{er} janvier 2010 B - 1^{er} juillet 2010 C - 7 juillet 2010 D - 1^{er} janvier 2011

2 - à partir de quel exercice doit il déposer une déclaration 2035 ?

A - à compter du 1^{er} janvier 2010

B - à compter du 1^{er} janvier 2011

3 - à partir de quel exercice peut-il éviter la majoration de 25% de son résultat, s'il n'avait pas pris la précaution préalable de s'inscrire à une association agréée ?

A - à compter du 1^{er} janvier 2010

B - à compter du 1^{er} janvier 2011



27 - Un auto entrepreneur exerçant une activité libérale :

- | | | |
|---|---------|---------|
| 1 - dispose-t-il d'un numéro SIRET ? | A - OUI | B - NON |
| 2 - dispose-t-il d'un code NAF ? | A - OUI | B - NON |
| 3 - est-il obligé de s'immatriculer (il n'est pas agent commercial) ? | A - OUI | B - NON |
| 4 - pourra-t-il à compter de 2011, bénéficier du régime de l'EIRL ? | A - OUI | B - NON |
| 5 - le statut de l'auto-entrepreneur est-il limité à 3 ans ? | A - OUI | B - NON |



28 - Les travaux d'aménagement d'un local utilisé à titre professionnel et maintenu dans le patrimoine privé peuvent-ils être inscrits à l'actif et être amortis ?

- A - OUI s'ils constituent une immobilisation dissociable de l'immeuble
- B - OUI même s'ils ne peuvent pas être dissociés de l'immeuble
- C - NON

29 - TVA à taux réduit (5,5%) sur les travaux dans des locaux d'habitation achevés depuis plus de deux ans : Ce dispositif doit prendre fin au 31 décembre 2010 ; est-il prorogé ?

- A - NON
- B - OUI jusqu'au 31/12/2011

- C - OUI sans date de fin connue à ce jour





30 - Les professionnels libéraux et leurs conjoints collaborateurs sont assujettis au financement de leur propre formation continue :

A - toujours

B - au-delà d'un certain seuil de Bénéfice

31 - Sachant que l'activité libérale d'un professeur de gymnastique, personne physique, dispensant lui-même son enseignement à ses élèves et rémunéré directement par ceux-ci ou un comité d'entreprise est exonérée de TVA, alors que l'activité d'un professeur d'échecs ou de yoga exerçant dans les mêmes conditions est assujettie à cette taxe, un professeur de fitness, personne physique, exerçant dans l'enceinte d'un club de remise en forme est-il assujetti à la TVA?

A - OUI

B - NON



32 - Déclaration d'insaisissabilité

A/ Cette déclaration peut concerner :

- 1/ la résidence principale ? A - OUI B - NON
- 2/ les autres biens fonciers bâtis *? A - OUI B - NON
- 3/ les autres biens fonciers non bâtis *? A - OUI B - NON

(* non affectés à un usage professionnel)



B/ Cette déclaration s'applique, dès sa publication :

- 1/ à tous les créanciers (à titre privé ou professionnel) ? A - OUI B - NON
- 2/ aux seuls créanciers professionnels ? A - OUI B - NON
- 3/ quelle que soit la date de naissance du droit à la créance ? A - OUI B - NON





33 - Un professionnel libéral utilise partiellement à titre professionnel son véhicule qu'il a conservé dans son patrimoine privé. Peut-il déduire partiellement sur sa déclaration 2035 :

- | | | |
|--|---------|---------|
| A/ les frais courants d'utilisation (carburant, entretien...)? | A - OUI | B - NON |
| B/ les pneus ? | A - OUI | B - NON |
| C/ l'assurance du véhicule ? | A - OUI | B - NON |
| D/ les contraventions ? | A - OUI | B - NON |
| E/ la carte grise ? | A - OUI | B - NON |

34 - Quels sont les véhicules pouvant faire l'objet d'une option pour le barème BNC ?

A/ Les véhicules de tourisme dont le professionnel est propriétaire

A - OUI B - NON C - SOUS CONDITIONS

B/ Les véhicules de tourisme en crédit bail

A - OUI B - NON C - SOUS CONDITIONS

C/ Les véhicules de tourisme en location

A - OUI B - NON C - SOUS CONDITIONS

D/ Les véhicules utilitaires

A - OUI B - NON C - SOUS CONDITIONS



35 - ZFU : Il existe actuellement sur le territoire national (métropole et outre mer) 100 ZFU. Pour les professionnels libéraux qui n'étaient pas installés dans ces zones lors de leur création, respectivement au 1^{er} janvier 1997 (44 zones), 1^{er} juin 2004 (41 zones), et 1^{er} juin 2006 (15 zones), quelle est la date limite d'installation ?

A - 31 décembre 2010

B - 31 décembre 2011

C - 31 décembre 2012

36 - La TVA s'applique aux 27 pays de la Communauté Européenne. Cette taxe s'applique-t-elle également aux territoires, régions ou départements ci-dessous



A/ Guadeloupe

C/ Martinique

D/ Mayotte

E/ Saint Barth

F/ Saint Martin

G/ Les Iles Canaries

H/ Les Baléares

I/ Le Mont Athos

J/ Les Iles Anglo-Normandes

K/ l'Ile de Ré

A - OUI B - NON

A - OUI B - NON

A - OUI B - NON

A - OUI B - NON

A - OUI B - NON

A - OUI B - NON

A - OUI B - NON

A - OUI B - NON

A - OUI B - NON

A - OUI B - NON

37 - Certaines plus values professionnelles donnent lieu à des exonérations fiscales. Mais y a-t-il également exonération des prélèvements sociaux ?

A/ petites entreprises (art.151 septies du CGI)

A - OUI B - NON

B/ retraite (art.151 septies A du CGI)

A - OUI B - NON

C/ plus values immobilières (art.151 septies B du CGI)

A - OUI B - NON

D/cessions d'activités ou de branches complètes d'activité (art.238 quindecies du CGI)

A - OUI B - NON

